

Délégation régionale  
Bretagne

# Préparation à l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe

Epreuve écrite de réponses à 3 à 5 questions  
à partir de documents succincts remis au candidat

## **Ce dossier contient :**

- ⇒ un "avertissement" qu'il est recommandé de lire avant de faire votre devoir,
- ⇒ un bulletin d'inscription,
- ⇒ une copie (seconde page à reproduire selon vos besoins),
- ⇒ le sujet du devoir.

## **Informations**

- ⇒ Seuls les agents des collectivités relevant de la délégation régionale de Bretagne sont concernés par la correction des devoirs.

## **Le devoir devra**

- ⇒ être envoyé à l'adresse suivante :

CNFPT Bretagne  
P.I.B.S  
CP 58  
56038 VANNES Cedex

- ⇒ **être accompagné obligatoirement du bulletin d'inscription à faire signer par la collectivité,**
- ⇒ être rédigé sur la copie prévue à cet effet.

## Avertissement

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite prévoit une

« Épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant au cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents »  
(durée 1 h 30 – coefficient 2).

L'objectif du dispositif qui vous est proposé en ligne est de vous permettre, au maximum, de faire face aux questions les plus diverses possibles.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, **nous vous invitons à télécharger** le support méthodologique correspondant à cette épreuve « préparation à l'épreuve écrite des examens professionnels de catégorie C » que vous trouverez à droite sur la page de présentation du dispositif, dans le pavé « téléchargement ».

Imprégnez-vous de la méthodologie. Faites les exercices proposés dans le support (avec corrigé). **Et ensuite réalisez le devoir dans le temps imparti de l'épreuve.**

Pour mémoire, rappel du calendrier :

- mise en ligne du bulletin d'inscription et d'un premier sujet de devoir concernant l'épreuve écrite pour téléchargement par les agents, à **partir du 18 décembre 2013 et jusqu'au 6 janvier 2014**
- envoi par les agents au CNFPT de leur premier devoir **accompagné du bulletin d'inscription** – date limite : **6 janvier 2014 (date d'envoi du devoir)**
- retour du premier devoir corrigé aux agents : **24 janvier 2014**
- mise en ligne du bulletin d'inscription et du deuxième devoir pour téléchargement par les agents, à **partir du 27 janvier et jusqu'au 10 février 2014.**
- envoi par les agents au CNFPT de leur deuxième devoir accompagné du bulletin d'inscription – date limite : **10 février 2014.**
- retour du deuxième devoir corrigé aux agents : **3 mars 2014.**

**Rappel** : seuls les agents des collectivités relevant de la délégation régionale de Bretagne sont concernés par la correction des devoirs

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**A renvoyer avec votre devoir pour la date limite du 6 janvier 2014**

**Préparation à distance à l'examen professionnel  
d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe – devoir 1**

**IDENTITE DE L'AGENT :**

Mlle  Mme  M.

Nom usuel : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Prénom : ..... Code postal et ville de naissance : .....

Nom marital (si différent nom usuel) : .....  
Nom patronymique (de naissance) : .....

Adresse personnelle .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Portable : ..... Téléphone professionnel : ..... poste .....

Courriel professionnel : .....@.....

Diplôme / niveau d'études : ..... Année d'obtention du diplôme le plus élevé : .....

**IDENTITE DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE RATTACHEMENT :**

Nom : ..... N° de Siret : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Ville : ..... N° de Téléphone : .....

N° de Télécopie : .....

**SITUATION PROFESSIONNELLE :**

Stagiaire :  Titulaire :  Contrat CDD ou CDI :  Contrat d'avenir :  CUI / CAE :  Autres :  .....

Grade : ..... Catégorie statutaire : A :  B :  C :  depuis le : ...../...../.....

Fonction actuelle, emploi occupé : ..... depuis le : ...../...../.....

Lieu de travail (résidence administrative ou lieu d'affectation) : .....

Service : ..... Date de nomination dans le premier emploi territorial : ...../...../.....

<p><b>L'agent</b> Date et signature</p>	<p><b>La collectivité</b> (Elu, DRH, service formation) Date, signature et cachet</p>
---	---

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous aux services centraux du C.N.F.P.T. : 10-12 rue d'Anjou 75381 PARIS cedex 08.

**Ce bulletin est à compléter dans toutes ses rubriques et à renvoyer signé avec votre copie  
au C.N.F.P.T. - délégation régionale de Bretagne - P.I.B.S. - C.P. 58 - 56038 VANNES Cedex**





**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE****Epreuve écrite**

*Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.*

(Durée : une heure trente - Coef. : 2)

**SUJET**

- Document 1 :** « Travailler avec les familles, pour quoi faire » – Le Journal de l'Animation – Septembre 2011 – page 1
- Document 2 :** « Ecouter la musique » - Le Journal de l'Animation – mars 2012 – page 2
- Document 3 :** image extraite du Journal de l'Animation – Janvier 2012 – page 3

Après avoir pris connaissance des trois documents ci-joints, répondez aux questions suivantes :

**QUESTION 1** (8 points)Document 1

- D'après le texte, quels sont les différents enjeux d'un travail avec les familles dans le secteur de l'animation ?
- Selon vous, quelles compétences doit avoir un adjoint d'animation pour exercer cette mission ?

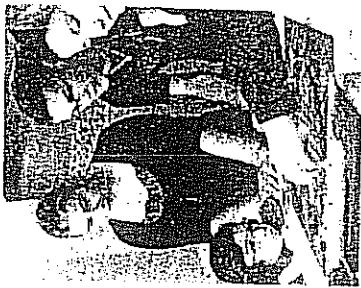
**QUESTION 2** (8 points)Document 2

- A votre avis, que peut apporter un atelier musical pour des enfants de 8-10 ans ?
- Votre supérieur hiérarchique vous demande d'organiser une première séance d'animation musicale auprès d'un public 8-10 ans. Vous lui proposez une fiche de séance détaillée et argumentée.

**QUESTION 3** (4 points)Document 3

- Quelles réflexions vous inspire cette image ? (environ 250 mots)

permettre à un parent d'être valorisé dans les yeux de son enfant, accorder aux parents un temps d'écoute et d'accompagnement... sont autant de moyens pour soutenir les familles dans leur fonction. L'accueil peut aussi être un lieu où des parents se retrouvent pour échanger autour de leurs difficultés



Or nous cherchons souvent à impliquer les familles, sans nous demander pour qui nous le faisons : nous, l'enfant ou sa famille... ?

## Du temps de jeu en famille

Qui n'a jamais croisé cette maman, seule avec plusieurs enfants, plusieurs emplois, et peu de temps à passer avec ses enfants ? Ce temps qui lui reste est souvent le soir, avec ses convales quotidiennes (devoirs, repas, toilette) à accomplir, et le week-end.

Souvent fatiguée, perdant patience avec ses enfants, elle regrette de ne pas avoir assez de bons moments avec eux et d'être souvent en conflit ou au contraire de refuser le conflit pour ne pas « *gâcher ces quelques moments passés ensemble* ». Et si l'ACM lui permettait de « *poser* » ses soucis le temps d'un bref instant de jeu avec son enfant, en fin de journée ? Permettre à des familles de se retrouver, de prendre du plaisir, c'est peut-être aussi la mission d'un accueil de loisirs.

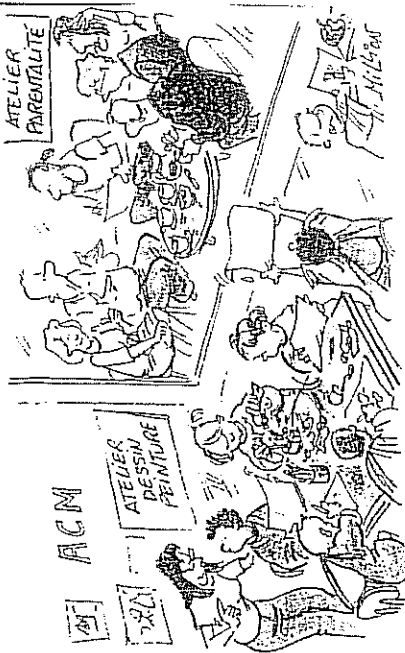
Enfin, c'est la convivialité et la reconnaissance mutuelle qui permettent de dépasser les jugements hâtifs et les représentations et qui amènent parents et animateurs à oser entrer en contact.

Nous cherchons souvent à impliquer les familles, mais nous nous demandons peu pourquoi. Permettre aux parents de vivre des moments de loisirs avec leurs enfants ? Valoriser les savoir-faire ? Participer collectivement à l'éducation de l'enfant ? Autant d'objectifs qui vont appeler des moyens différents.

Que ce soit dans la participation à diverses activités, en tant que personnes ressources ou dans l'élaboration du projet pédagogique, il peut être intéressant de solliciter les familles à diverses occasions.

Impliquer des familles, c'est aussi leur signifier que l'accueil n'est pas un sanctuaire dans lequel elles n'ont pas leur mot à dire. Au contraire, on peut penser que l'accueil leur est d'abord destiné, puisqu'elles y inscrivent leurs enfants. C'est ainsi que nous voyons se créer des comités d'usagers ou des groupes de réflexion autour du loisir des enfants et de ses objectifs. L'idée est bien celle de la coéducation : travailler ensemble et selon le rôle de chacun à l'émancipation de l'enfant.

Être parent n'est pas toujours aisé. Les conditions sociales, l'environnement, le vécu et la maturité sont autant de paramètres qui influent sur notre rôle de parents. Les accueils de loisirs peuvent être un lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement pour des parents en difficulté avec leur enfant. Ainsi, mettre en valeur un enfant dans son comportement ou ses réalisations,



Qu'un accueil réponde d'abord à un besoin de garde, qu'il soit implanté dans une petite commune où tout le monde se connaît ou dans un quartier en grande précarité, son intérêt pour les familles n'est pas toujours le même et ses enjeux différents.

## Travailler avec les familles, pour quoi faire ?

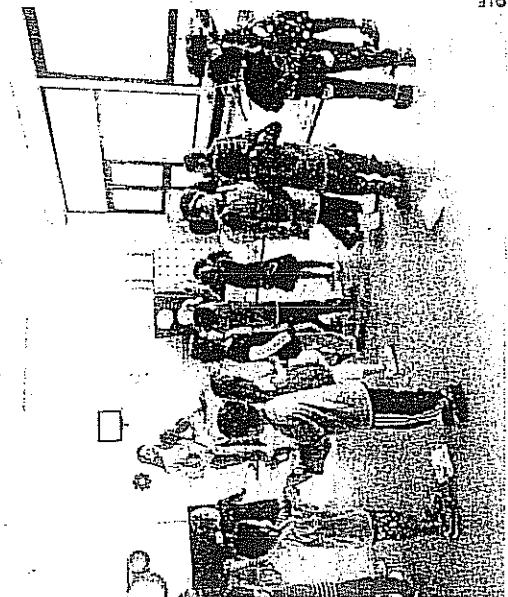
Si on ne peut nier la présence des parents, il est du rôle de l'organisateur d'un accueil de définir les objectifs de celui-ci en fonction de son champ d'intervention, de son intégration dans un territoire et d'une observation de terrain. Il s'agit de se poser la question : « *Travailler avec les parents, pour quoi faire ?* » C'est de la réponse que découleront des objectifs, que l'on peut classer en trois catégories.

L'objectif principal est de créer un espace dans lequel chacun se sente à l'aise et reconnu. Tout pourrait presque se résumer à cette phrase. Combien de parents n'osent franchir la porte de l'accueil par crainte d'être reprimandés, d'entendre des

propos négatifs concernant leur enfant ou simplement de n'être ni écoutés ni reconnus ? De plus, un accueil peut être un lieu de rencontre entre parents favorisant la création de relations solidaires. Il peut aussi permettre la mixité sociale et la rencontre. C'est dans ce sens qu'un accueil de la région lyonnaise a par exemple décidé d'ouvrir plus tôt afin de répondre à un besoin de garde des familles plus aisées vivant dans la même commune.

Il s'agit avant tout de travailler la communication, l'accueil et la convivialité dans l'organisation de l'accueil. C'est bien souvent lorsque ces aspects sont négligés que les conflits naissent, que la communication ne se fait pas et que nous avons du mal à connaître les familles et à entrer en relation avec elles.

De tout temps, et dans pratiquement toutes les cultures, la musique est associée au mouvement ; elle fait inmanquablement bouger ceux qui l'écoutent, notamment au moyen de la danse, ou des mouvements de balancement qu'elle imprime à tout le corps.



# Écouter la musique

Dans l'état de sophistication où sont parvenues nos cultures, l'écoute de la musique est souvent associée à une attitude qui consiste à rester immobile - comme on peut le voir, le plus souvent, lors d'un concert de musique classique. Mais on oublie trop souvent que les fameuses Suites de Jean-Sébastien Bach, que l'on place au sommet du piédestal de la « grande » musique, et qu'on nous demande d'écouter religieusement, sans broncher et les yeux fermés de préférence, sont, à l'origine, des suites de danses ! Leur ordre même, qui voit

les mouvements lents alterner avec les mouvements rapides (une courante après une allemande par exemple...) est un souvenir des contraintes de la danse, qui ne peut enchaîner des tempos rapides sans, de temps à autre, se reposer, souffler un peu sur des tempos plus lents. Aujourd'hui encore, les animateurs de bal et les disc-jockeys ne raisonnent pas autrement lorsqu'ils font se succéder des musiques à danser : un rock, puis un slow...

On écoute donc avec tout son corps, avec un corps qui suit la musique, qui bouge avec elle, et l'immobilité apparente des (véritables !) amateurs de grande

musique n'est au fond qu'un degré zéro de ce mouvement, ou qu'un mouvement microscopique, à peine perceptible.

Cet accompagnement du corps dans l'écoute pourra d'ailleurs être subtil, être comme le prolongement et la manifestation visible d'une analyse intuitive de la musique, et qui choisirait de n'en suivre que l'un des éléments : la dynamique rythmique, mais aussi la mélodie, voire le déroulé des masses orchestrales, ou encore les variations de couleur, de timbre... L'imagination est également sollicitée : c'est ainsi qu'à l'écoute apparaissent souvent des images, associées à des souvenirs par exemple ; il s'agit alors d'une sorte de rêverie, que le corps accompagne librement. À d'autres moments, cette même imagination sera plus directement influencée par le matériau musical lui-même : sa manière d'occuper l'espace ou de scander le temps. Car la musique fait naître des sensations particulières, qu'il est bon d'écouter, elles aussi, lorsqu'elles se manifestent en nous, à la frontière du sentiment et de la sensation, de la représentation dans l'esprit et de la première ébauche d'un mouvement dans le corps.

## Bruit ou musique ?

Un mot sur le bruit : sa définition est différente, selon que l'on est acousticien, musicien ou simple parleur. Dans le cadre de notre propos, disons que le bruit est tout ce qui n'est pas perçu par l'oreille comme étant musical. C'est ainsi qu'un « fond musical » à la radio, s'il n'est pas écouté pour lui-même, n'est autre qu'un « bruit de fond ». L'excellent violoniste qui joue dans la pièce à côté, s'il ne se sent pas disposé à l'entendre, sera « bruyant ». À l'inverse, le camion qui passe dans la rue, s'il le choisit de l'écouter vraiment, deviendra musique.

me marque d'une manière ou d'une autre, et restera gravé dans mon psychisme. On connaît la puissance calamiteuse de ces messages « subliminaux », qui échappent même à une attention soutenue, mais qui influencent pourtant nos comportements de manière qui paraît totalement irrationnelle lorsque l'on ne connaît pas ces mobiles cachés de certaines de nos actions. Il s'agit alors d'une véritable manipulation par le son, d'autant plus insidieuse que notre sens de l'ouïe ne peut se refermer au monde, que nous sommes condamnés, 24 heures sur 24, à ouïr... »

On écoute avec tout son corps...



